

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mardi 26 octobre 2021, à 18 heures 30,
en vidéoconférence Teams**

Présences : M^{mes} Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Isabelle Crête, enseignante
Nadine Gauthier, directrice
Carolyn Jolin, représentante du Service de garde
Mélanie Larouche, enseignante
Amélie Lizotte, parent
Annick Moreau, parent

MM. Richard Blondeau, parent
Marc Fortin, enseignant

Absences : M. Komi Vinyo Moti, parent
M^{me} Stéphanie Beaupré, représentante du soutien

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

2.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

2.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

2.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE21-22-10 IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 2.1 Accueil et mot de bienvenue
- 2.2 Vérification du quorum
- 2.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2021
- 2.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2021
- 2.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 2.7 Sorties éducatives 2021-2022
- 2.8 Horaire de la journée du 21 décembre 2021 (horaire continu)

Suivi de dossiers

- 2.9 Projet éducatif
- 2.10 Suivi pandémie si informations nouvelles à transmettre

Informations

- 2.11 De la présidence
- 2.12 Du représentant au Comité de parents du CSSDPS
- 2.13 Du Service de garde
- 2.14 Du représentant de la communauté
- 2.15 De la direction
- 2.16 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 2.17 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021

- CE21-22-11 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2021 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;
- IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Bouchard que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Concernant la vente de vêtements, la directrice mentionne qu'il y a une quarantaine de chandails de vendus et que la vente se termine jeudi. Lorsque les items seront reçus à l'école, dans environ un mois, ils seront remis aux élèves avec une copie du bon de commande.

2.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

2.7 SORTIES ÉDUCATIVES 2021-2022

Les circonstances pandémiques ne facilitent pas l'organisation des activités et sorties éducatives, tant par la gestion du transport que par les contraintes sanitaires. Avec l'allocation d'environ 30 \$ par élève octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), des activités culturelles pourraient être vécues, mais pour l'instant les seules demandes déposées sont celles du préscolaire et des classes du 2^e cycle (3^e et 4^e année ainsi que le groupe de 2^e/3^e année). Une seule grande activité collective est organisée, soit la sortie au *Cinéplex Odéon*; par contre, celle-ci devra être déboursée par les parents.

- CE21-22-12 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que la programmation des activités et sorties éducatives 2021-2022 déposée à ce jour soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

CE21-22-13 CONSIDÉRANT que les parents doivent accepter les sorties éducatives auxquelles participeront leur enfant en début d'année en complétant le coupon-réponse de la programmation des sorties;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves participants permet d'établir le coût unitaire du transport et de l'activité/sortie;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolynne Jolin que, pour la sortie collective au *Cinéplex Odéon* au coût de 11,60 \$ (7,40 \$ billet et 4,20 \$ transport), aucun remboursement ne soit émis si un enfant est absent à la sortie et que le parent l'avait préalablement acceptée sur le coupon-réponse transmis par l'école.

Adoptée à l'unanimité

2.8 HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 21 DÉCEMBRE 2021 (HORAIRE CONTINU)

La directrice confirme que les élèves vivront une sortie au *Cinéplex Odéon* le mardi 21 décembre en avant-midi et qu'ils reviendront tous à l'école ensuite pour un dîner de Noël dans les classes (horaire continu se terminant à 12 h 55 pour tous les élèves, car ceux du préscolaire débiteront à 7 h 55 avec ceux du primaire).

CE21-22-14 CONSIDÉRANT l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le Conseil d'établissement doit approuver les activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que ces activités doivent être élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Amélie Lizotte que la modification à l'horaire pour l'activité de Noël soit approuvée, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DE DOSSIERS

2.9 PROJET ÉDUCATIF

Madame Nadine Gauthier précise que les rencontres de CAP (Communauté d'Apprentissage Professionnelle) ont débuté et qu'elles se déroulent lors des journées pédagogiques.

Un deuxième bloc de soutien sera mis en place sous peu. À ce sujet, les impacts de la pandémie commencent à se faire sentir sur certains élèves maintenant en 3^e année; la situation sera suivie de près.

2.10 SUIVI PANDÉMIE SI INFORMATIONS NOUVELLES À TRANSMETTRE

La directrice entretient les membres sur les tests rapides de contrôle et souligne qu'une opération de vaccination sera éventuellement à mettre en place lorsque le temps sera venu.

INFORMATIONS

2.11 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

2.12 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSDPS, résume les points traités lors de la première rencontre tenue le 6 octobre 2021. La prochaine séance se tiendra demain, soit le 27 octobre 2021.

2.13 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, étant absente, madame Carolyn Jolin transmet les informations suivantes :

- ✓ le poste d'éducatrice classe principale est officiellement conservé, car il y a 202 enfants d'inscrits;
- ✓ il y a 120 inscriptions aux journées pédagogiques, ce qui est une belle augmentation comparativement aux années précédentes;
- ✓ comme les Glissades Tewkesbury sont fermées en semaine, l'activité de la journée pédagogique du 18 février 2022 se vivra donc au Centre de glisse Myrand.

2.14 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, animateur à la *Maison des jeunes*, se présente et entretient les membres sur les activités vécues. La directrice s'interrogeant sur la possibilité qu'il ait été mis au courant des actes de vandalisme perpétrés à l'école le soir du 15 octobre dernier; il confirme ne pas en avoir entendu parlé mais assure qu'ils garderont l'œil ouvert.

Avec les consignes sanitaires à respecter, la *Maison des jeunes* ne peut être ouverte à pleine capacité présentement; les dîners avec les élèves ne peuvent donc pas encore se tenir, mais ce n'est que partie remise. Le Service de garde a bien hâte de pouvoir retravailler avec eux.

2.15 DE LA DIRECTION

Madame Nadine Gauthier n'a pas d'autre information à transmettre.

2.16 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune autre question ou commentaire.

2.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 25.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin